



## Livre des Règlements de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE PRÉVOST

## **RÈGLEMENT 839-2**

## MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'INSCRIPTION AU PROGRAMME HILOMC D'HYDRO-QUÉBEC (MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION)

•	té donné à la séance ordinaire du Conseil le 10 juin 2024, en vertu de la résolution
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :	
ARTICLE 1	
Le premier alinéa de l'article 4 est mod	ifié par le remplacement de « 200 \$ » par
« 100 \$ ».	
ARTICLE 2	
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.	
ADOPTÉ À LA SÉANCE DU «DATEADOPTION».	
Paul Germain	Me Caroline Dion, notaire
Maire	Greffière
Dépôt du projet :	2024-06-10
Avis de motion :	2024-06-10
Adoption :	202.00.40
Entrée en vigueur :	